

Le « convoi de la liberté » également interdit à Bruxelles



[Source : dhnet.be]

[Photo SYSPEO/SIPA]

La grande manifestation européenne est censée déferler sur Paris ce week-end, mais a été interdite.

[Voir aussi :

<https://www.lesechos.fr/monde/europe/bruxelles-interdit-a-son-tour-le-convoi-de-la-liberte-1386097>]

Le « convoi de la liberté » annoncé pour lundi à Bruxelles se verra interdire l'accès à la capitale belge et européenne. Via leurs cabinets respectifs, la ministre de l'intérieur Annelies Verlinden, le ministre-président bruxellois Rudi Vervoort, et le bourgmestre de la Ville de Bruxelles Philippe Close ont annoncé jeudi midi qu'ils mettaient les moyens fédéraux, régionaux et locaux en place pour empêcher le blocage de la Région de Bruxelles-capitale.

Plusieurs appels ont été lancés pour organiser, dans les capitales européennes, des « convois de la liberté » inspirés d'un mouvement motorisé lancé au Canada pour protester contre les restrictions sanitaires.

Jeudi, en début de matinée, la préfecture de Paris a annoncé leur interdiction dans la capitale française où un convoi était annoncé à partir de vendredi. A Bruxelles, un appel au ralliement a été lancé. On évoque plutôt la journée de lundi, le 14 février.

Mais les autorités compétentes ont indiqué dès jeudi que l'accès à la capitale belge serait également interdit.

« Afin de faire face au convoi de la liberté qui n'a à ce jour pas fait l'objet d'une autorisation de manifester car aucune demande n'a été envoyée, la ministre de l'intérieur Annelies Verlinden, le ministre-président Rudi Vervoort et le bourgmestre de Bruxelles, Philippe Close, mettent les moyens fédéraux, régionaux et locaux en place pour empêcher le blocage de la Région de Bruxelles-capitale », ont-ils précisé dans un communiqué diffusé via le cabinet du ministre-président Vervoort.

Voir la suite sur dhnet.be